Souhaitez-vous réduire les taxes que vous devez lorsque vous achetez un logement ?

Découvrez cette ressource.

Les propriétaires peuvent obtenir jusqu'à cinq ans de réduction sur leurs impôts fonciers, ce qui signifie qu'ils n'ont pas à payer d'impôts fonciers sur leur logement pendant cinq ans maximum. Cet avantage commence le 1er octobre de l'année au cours de laquelle vous faites une demande au programme. Avec ce programme, vous n'avez pas non plus à payer l'enregistrement, ce qui signifie que vous n'auriez pas à payer pour le transfert des informations de l'acte. Ces taxes et frais sont annulés et ne sont pas dus ultérieurement.

Ce programme, appelé Low Income Home Ownership Tax Abatement Program (Programme d'abattement fiscal sur la propriété de logement à faible revenu), est proposé par l'Office of Tax and Revenue (Bureau des impôts et des recettes).

Vérifiez votre admissibilité.

Vous êtes admissible si toutes les affirmations ci-dessous sont vraies :

- Vous êtes propriétaire du logement dans lequel vous vivez (ou vous serez propriétaire du logement dans lequel vous vivrez).
- Votre domicile (ou prochain domicile) se trouve dans le District de Columbia.
- Vous avez acheté (ou achetez actuellement) un logement d'une valeur inférieure à 484 000 USD à compter d'octobre 2020.
- Le revenu de votre foyer ne dépasse pas les limites basées sur la taille de votre foyer et le lieu du domicile. Pour calculer le revenu de votre foyer, additionnez les sommes gagnées par les adultes vivant avec vous (excepté les locataires).

Taille du foyer (nombre de personnes vivant avec vous)	Revenu maximal du foyer quel que soit votre lieu de résidence dans le District de Columbia	Revenu maximal du foyer si vous résidez dans une zone de développement économique du District de Columbia.
1	66 900 USD	97 000 USD
2	76 440 USD	110 900 USD
3	85 980 USD	124 750 USD
4	95 520 USD	138 600 USD
5	103 200 USD	147 250 USD
6	110 820 USD	147 250 USD
7	118 500 USD	147 250 USD
8	126 120 USD	147 250 USD

Faire une demande.

- Si vous êtes en cours d'achat d'un logement, votre entreprise de titres de propriété préparera les documents et remplira la demande pour vous. Vous signerez la demande pendant le processus de clôture.
- 2. Votre entreprise de titres de propriété soumettra la demande lorsqu'elle déposera l'enregistrement de l'acte auprès de l'Office of Tax and Revenue.

Obtenir plus d'informations.

Que se passera-t-il une fois ma demande effectuée ?

1. Nous (le gouvernement du District de Columbia) vous enverrons un courrier confirmant l'approbation de votre demande.

- 2. Nous enregistrerons qu'aucun impôt (l'enregistrement et éventuellement la taxe de transfert) n'a été recouvré par le District et annoterons votre compte en indiquant que vous n'avez pas à payer d'impôts fonciers pour les cinq prochaines années.
- 3. Soit votre entreprise de titres de propriété, soit l'Office of Tax and Revenue vous remboursera toutes les taxes payées.

Si votre demande n'est pas approuvée, vous recevrez une facture d'impôt foncier de la part de l'Office of Tax and Revenue. Si vous pensez qu'il s'agit d'une erreur, vous avez le droit de faire appel.

Tous les demandeurs admissibles obtiennent-ils l'abattement fiscal ?

Non. Il existe des limites quant à la fréquence à laquelle vous pouvez recevoir l'abattement fiscal, en fonction du lieu de votre domicile. Si le domicile se trouve dans une Economic Development Zone (Zone de développement économique, il n'y a pas de limite au nombre de propriétés pouvant bénéficier de l'abattement fiscal.

Y a-t-il des exigences supplémentaires que je devrais connaître ?

L'Office of Tax and Revenue vérifie chaque année pour s'assurer que vous êtes toujours admissible à la non-imposition. Cela signifie que vous devrez fournir une preuve de revenu chaque année. Vous devez informer l'Office of Tax and Revenue à l'adresse e-services.otr@dc.gov sous 30 jours 1) en cas d'augmentation du revenu du foyer supérieure au seuil défini pour la taille de votre foyer, 2) si la propriété n'est plus votre résidence principale, ou 3) en cas de changement de propriété. Tout manquement à le faire pourrait vous rendre passible du remboursement des impôts, avec des frais de pénalité.

Qui dois-je contacter si j'ai des questions?

Tout d'abord, consultez les questions fréquemment posées au bas de la page. Si vous avez encore des questions, veuillez contacter notre Special Programs Unit (Unité des programmes spéciaux) de l'Office of Tax and Revenue au (202) 727-5374, du lundi au vendredi, de 8 h 15 à 17 h 30. Alternativement, vous pouvez envoyer un e-mail à l'équipe à l'adresse e-services.otr@dc.gov en indiquant dans la ligne d'objet « Home Ownership Tax Abatement ».

J'ai encore besoin d'aide pour payer mes impôts fonciers. Que dois-je faire ?

Vous pouvez trouver des informations sur d'autres ressources susceptibles de vous aider à faire des économies d'impôts sur notre page des ressources.

Foire Aux Questions Dois-je être un primo-accédant(e) pour être admissible au programme ? Non.

J'ai récemment acheté une propriété et je pense être admissible à ces économies. Est-il trop tard pour faire ma demande ?

Bien que vous ayez généralement besoin de demander ces économies à la clôture de la vente de la propriété, vous pouvez faire une demande jusqu'à trois ans après avoir effectué l'achat. Dans ce cas, vous seriez admissible à un remboursement de la taxe d'enregistrement et des impôts fonciers dans les années à venir. Vous ne pouvez pas recevoir de remboursement sur les impôts fonciers payés avant votre demande.

Quelle est la pénalité pour n'avoir pas informé le gouvernement du District de Columbia des changements apportés à mon revenu, à ma résidence ou à ma propriété immobilière ?

La pénalité est de 10 % supplémentaires, ce qui signifie que vous devez payer l'impôt exigible plus 10 % supplémentaires de ce montant. En outre, vous devez payer 1,5 % d'intérêts sur la facture fiscale pour chaque mois où vous n'étiez pas admissible.

Les associations coopératives de logement peuventelles demander ces avantages ?

Oui. Dans ce cas, la coopérative doit soumettre une seule demande qui démontre qu'au moins 50 % des unités de la propriété sont occupées par des foyers répondant aux exigences de revenus.

Cette page a été mise à jour pour la dernière fois en mai 2021.